Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250603-BC20250608-DE

CREUSE SUD-OUEST
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

BC2025/06/08

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 3 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/08

Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE SUR L'AUDIT DE LA CONVENTION TOURISME

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin, à seize heure trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de communes, commune de Saint-Dizier-Masbaraud, sur la convocation en date du 27 mai 2025, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Franck SIMON-CHAUTEMPS – Michelle SUCHAUD – Jean-Yves GRENOUILLET – Sylvain GAUDY– Martine LAPORTE- Thierry GAILLARD – Pierre-Marie NOURRISSEAU

Etaient excusés : Jacques MALIVERT

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
8	7	7			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7	0	0	0	0	0

Vu la Loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu les statuts de la Communauté de communes ;
Vu le code de la commande publique ;

M. Le Président expose les éléments suivants :

Lors du conseil communautaire en date du 04 février 2025, les élus communautaires se sont prononcés favorablement à la réalisation d'un audit croisé visant à analyser les méthodes et la bonne exécution de la convention d'objectifs touristiques conclue pour la période 2022-2027 entre la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest et l'Office de Tourisme Creuse Sud-Ouest (ci-après "OTI").

Les objectifs de la mission sont les suivants :

- La réalisation des objectifs définis dans la convention ;
- La capacité de réalisation de ces objectifs ;
- L'identification et la mesure d'éventuels écarts ;
- La formulation de préconisations visant à améliorer l'exécution de ladite convention.

Un appel d'offre a fait l'objet d'une parution le : 11 avril 2025.
Fin consultation : le 14 mai 2025 16h
Ouverture des plis : le 15 mai 2025

4 offres ont été déposées et jugées conformes.

La CAO s'est réunie le 19 mai 2025 afin de procéder à l'analyse des offres.

Envoyé en préfecture le 11/06/2025
Reçu en préfecture le 11/06/2025
Publié le
ID : 023-200067189-20250603-BC20250608-DE

Comme annoncé dans les documents de consultation des entreprises, les critères d'analyse des offres sont les suivants :

- Prix de la prestation : 40 % ;
- Note méthodologique démontrant une parfaite maîtrise des techniques d'audit de : 25 %;
- Références de missions similaires : 20 % ;
- Présentation et qualification de l'équipe (nombre, diplômes, compétences, etc.) : 10 %;
- Nombre de jours dédiés à la mission, en présentiel et à distance : 5 %

Sur la base de l'évaluation de tous ces critères, tenant compte de la valeur attribuée à chacun, le marché est attribué au candidat présentant l'offre régulière économiquement la plus avantageuse du point de vue de l'acheteur.

Après l'analyse, l'attribution de l'offre est proposée au candidat :

- ORFEOR, SIRET 381 540 772 R.C.S. Paris, sis 19 rue d'Enghien 75010 Paris, pour un montant HT de 21 350 € (Tranche ferme) et 13 000 € (Tranche optionnelle)

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Bureau communautaire :

→ Attribue le marché 2025-06 à ORFEOR, SIRET 381 540 772 R.C.S. Paris, sis 19 rue d'Enghien 75010 Paris, pour un montant HT de 21 350 € (tranche ferme) et 13 000 € (tranche optionnelle) ;
→ Autorise le Président à signer, notifier et engager le marché ;
→ Dit que les crédits seront inscrits au budget principal 2025 ;
→ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présence décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.